

Notre organisme de formation est engagée et labellisé H+ depuis le 21 octobre 2010 et s'inscrit avec conviction et professionnalisme dans l'objectif fixé par la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

**Nos axes prioritaires de notre démarche « H+ » sont :**

- Veiller à l'inclusion en formation de tous les apprenants, sans aucune distinction.
- Accompagner avec professionnalisme et bienveillance toutes les personnes en situation de Handicap.
- Adapter les infrastructures et équipements aux situations de Handicap rencontrées autant que possible.
- Assurer un lien entre l'apprenant, sa famille, l'équipe éducative et l'entreprise, et guider l'apprenant dans le milieu professionnel.
- Mobiliser tous les acteurs pour déployer cette politique.

Nous bénéficions de deux référentes H+, Mme Frédérique MENAGER et Mme Hélène LAUTESSE, qui sont les interlocutrices privilégiées des apprenants en situation de handicap. Elles apportent aux apprenants concernés, des réponses personnalisées, adaptées à leurs besoins et à leur situation et coordonnent les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation et vers l'emploi.

**Nous nous engageons pour inscrire durablement la prise en compte du handicap dans notre organisme de formation, en réponse à la loi, et surtout conformément à nos volontés d'inclusion en formation de tous les apprenants, sans distinction.**

Stéphanie DUPRE

Directrice Générale

